AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0227
FR0000060196-FS0114

7 février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MRM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 février 2019, la société de droit luxembourgeois Specials Fund[1] (50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 février 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société MRM et détenir 1 284 905 actions MRM représentant 2 569 810 droits de vote, soit 2,94% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société MRM.

[1] Société d'investissement à capital variable (en liquidation).
[2] Sur la base d'un capital composé de 43 667 813 actions représentant 51 236 002 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.